



RETRAITÉS EN COLÈRE : MOBILISÉS le 1^{er} OCTOBRE

INJUSTICES, EXCLUSIONS ET DEMI-MESURES, ÇA SUFFIT,

Le Pôle des retraités de la fonction publique réuni le 3 septembre dernier a décidé de s'associer aux rassemblements qui auront lieu à Paris et en province le 1^{er} octobre prochain :

Devant un constat qui perdure depuis trop longtemps :

- Gel et sous revalorisation des pensions (0,4% d'augmentation au 1^{er} janvier 2021, 1% pour les complémentaires alors que les prix ont augmenté de 1,6%).

Le compte n'y est pas, et le pouvoir d'achat des retraités baisse depuis plusieurs années de manière continue.

- Préconisation d'aligner la CSG des retraités sur celle des actifs et de réduire l'abattement de 10% pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

C'est inacceptable.

- Un système de santé qui n'est pas à la hauteur des besoins comme la pandémie l'a mis en évidence avec la suppression de 115 000 lits en 25 ans dans les hôpitaux et de 100 000 soignants en 10 ans. La protection sociale est un bien essentiel et nous exigeons un accès aux soins pour tous dans tous les territoires.

La santé a un coût mais n'a pas de prix.

- La disparition des services publics de proximité au service notamment des personnes âgées, des personnes handicapées et des retraités qui rencontrent des difficultés à se déplacer.

L'Etat doit reconquérir les territoires qu'il a désertés afin de garantir une égalité de traitement pour tous pour l'accès aux services publics.

Devant l'abandon de la Loi « Grand Age » :

La loi « Grand Âge » était une promesse de campagne d'Emmanuel Macron et devait initialement être présentée au parlement avant le 31 décembre 2019 ; elle a été reportée plusieurs fois en 2020 avant d'être purement et simplement abandonnée il y a une quinzaine de jours et remplacée par des dispositions qui ne seront que des demi-mesures prises ponctuellement dans le cadre du PLFSS 2022 et des années suivantes.

Un gâchis et une insulte aux personnes âgées et en perte d'autonomie

Dans le cadre des assises des EHPAD les 7 et 8 septembre, la ministre déléguée chargée de l'autonomie a expliqué (dixit) que l'abandon de la Loi ne signifiait pas un renoncement. Elle a précisé « qu'elle n'était pas en charge d'une Loi mais d'une réforme » et qu'il y aurait des mesures nouvelles dans le PLFSS 2022. Ce sera une simple rustine sur un système qui va mal. Le PLFSS ne pourra pas prendre en charge des pans entiers de la loi abandonnée, discutés par ailleurs avec la ministre, qui resteront en suspens (la gouvernance, l'aide sociale, la place des personnes âgées dans notre société ...). Cela ne pourra que générer colère et déception dans les EHPAD après les grèves du printemps 2019.

C'est la décrédibilisation de la parole publique donnée

Devant la réforme de la Protection Sociale Complémentaire des fonctionnaires :

Cette réforme, précisée par l'ordonnance du 17 février 2021 à la suite de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, acte la participation de l'employeur public au financement de la complémentaire santé des fonctionnaires actifs. Elle prévoit la mise en place pour les seuls actifs de contrats collectifs, à adhésion obligatoire, regroupant la couverture santé, la prévoyance et faisant appel à la concurrence, opportunité pour les assureurs privés de s'assurer d'un marché où ils sont jusqu'à maintenant peu présents au détriment des mutuelles de la fonction publique.

Dans un rapport du 21 juillet 2021, la Cour des Comptes a mis en garde contre certains effets de cette réforme sur les mutuelles de la fonction publique qui risquent de perdre la clientèle des actifs avec une incidence sur les cotisations des retraités. En effet, la MFP (Mutualité de la Fonction Publique qui regroupe les mutuelles et union de mutuelles de la fonction publique) ajoute dans un communiqué du 15 juillet dernier que les fonctionnaires retraités exclus de la PSC « se verront imposer des augmentations de cotisations exponentielles au fur et à mesure de la montée en âge ». La MFP réclame des réponses précises sur l'intégration des retraités dans ce dispositif ainsi que les conditions financières de leur accès à ces couvertures.

Cette réforme détruit la solidarité existante entre les fonctionnaires actifs et retraités.

Les motifs de mécontentement, d'exaspération se multiplient

**La mobilisation des retraités le 1^{er} octobre
doit être à la hauteur de leur colère**

Le 16 septembre 2021

Le rassemblement parisien et francilien se fera devant BERCY à partir de 14h

Association Nationale des Retraités (La poste et France Télécom)

Fédération Nationale des Officiers Mariniers

Fédération Générale des Retraités de la Fonction Publique

Union Nationale des Personnels et Retraités de la Gendarmerie

Union Nationale des Retraités de la Police

Union Nationale des Sous-Officiers en Retraite